

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2008**

**Membres présents :** Mmes et MM. Pierre MAMMOSSER, Maire, Denise EHRHARD, Dominique STOHR, Lucienne HAAS et Christophe SCHIMPF, adjoints au Maire, Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, Paul BOISSARIE, Céline GEFFROY, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Claude LINDNER, Thomas RUBY, Marie-José SCHALLER, Alfred SCHMITT, Jean-Michel STEPHAN et Jean-Laurent VONAU.

**Membres absents excusés :** Mme Béatrice HOELTZEL qui a donné procuration à M. Ernest ROTT.

**Membre absent :** M. Christian WAGNER.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter, à l'ordre du jour, à la fin du point n° 2, la construction d'un complexe sportif et associatif.

A la demande de M. Jean-Laurent VONAU du pourquoi de l'urgence, le Maire répond que le Président de la communauté de communes du Sultzerland lui a fait part des projets retenus dans le cadre du contrat de territoire et que le complexe sportif et associatif de Sultz-sous-Forêts n'y figurait plus. De plus une réunion relative au contrat de territoire aura lieu jeudi 4 décembre 2008. M. Olivier FAVRE des services du Conseil Général, vient également à Sultz-sous-Forêts le 4 décembre 2008 pour constater l'état actuel des équipements sportifs et associatifs.

Le conseil municipal est favorable au rajout de ce point à l'ordre du jour.

### **1. SYSTEME WIMAX DE DISTRIBUTION : EXPOSE DE M. RICHARD RIVIERE DE LA SOCIETE NET 67**

Le Maire informe le conseil municipal que Monsieur RIVIERE qui devait intervenir pour présenter le système WIMAX de communication haut débit, avait dans un premier temps confirmé sa participation. Mais il a, par la suite, envoyé un courriel dans lequel il annonce que le projet d'implanter une antenne sur la commune de Sultz-sous-Forêts est abandonné pour l'instant.

M. Alfred SCHMITT informe qu'une démarche similaire avait été entreprise par cette société en direction du syndicat des eaux pour l'implantation d'une antenne sur le château d'eau de Schoenenbourg, et que le projet a également été abandonné.

### **2. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS**

Le Maire informe le conseil municipal qu'une petite rectification est à faire dans le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 5 novembre 2008. En effet, dans la délibération accordant le transfert de la garantie d'emprunt à la Société Axentia, le patrimoine de Sultz-sous-Forêts dont il est question désigne la maison de retraite et les logements sociaux.

Suite à cette rectification, le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention, approuve le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 5 novembre 2008.

**05.11.2008**

- rencontre avec Monsieur Bruno MEYER concernant la démolition et la reconstruction de l'immeuble sis 50, rue du Docteur Deutsch (entrée rue des Vignes), ainsi que l'emprise pour l'aménagement du carrefour rue des Vignes/rue du Docteur Deutsch/ rue Muntz. Le conseil municipal est également informé que Madame Alice LEJEUNE, architecte des Bâtiments de France quitte notre région

**07.11.2008**

- réunion d'information et de concertation avec les maires des communes forestières du Nord de l'Alsace, organisée par l'Association des Maires des Communes Forestières à la mairie de Lembach, relative à la réforme de l'ONF
- signature de la convention entre les AAPPMA de Hoffen, Rittershoffen et Hatten-Oberroedern

**10.11.2008**

- conseil d'école de l'école maternelle de Soultz-sous-Forêts
- visite de terrains multisports : Niederroedern, Hatten, Lobsann, Goersdorf, Kutzenhausen
- réunion sur les coulées de boue organisée par le Conseil Général à Alteckendorf

**11.11.2008**

- manifestations commémoratives du 90<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice de 1918

**12.11.2008**

- rencontre avec les directeurs d'Opéra Construction concernant le lotissement Plein Sud. Mme Céline GEFFROY fait le compte rendu de cette réunion : les résultats de l'expertise imputent 80 % de la responsabilité à l'entreprise ayant réalisé les travaux d'assainissement et 20 % au donneur d'ordre. Opéra Construction a donné son accord sur l'ensemble des devis de remise en état et souhaite que les travaux soient réalisés rapidement. Mais il faut, au préalable, obtenir l'accord de toutes les parties sur le montant des travaux. Par ailleurs, Opéra Construction a informé que les terrains sont pratiquement tous vendus. Lors de cette entrevue, le Maire a également soulevé le problème de la cession gratuite d'un terrain pour l'implantation d'un équipement sportif et ludique, sans résultat pour le moment.

**13.11.2008**

- rencontre avec des bailleurs sociaux et notamment OPUS 67 : une certaine réticence à investir dans nos localités au motif que les loyers du privé ne sont pas élevés. M. Jean-Laurent VONAU suggère de faire des OPAH pour l'amélioration de l'habitat ; il propose également que la commune acquiert les maisons vides et les transforme en logements sociaux. Le Maire répond qu'il est favorable à la mise à disposition gratuite des terrains pour des opérations de ce genre, mais que la commune n'a pas vocation à se substituer aux bailleurs sociaux. M. Jean-Laurent VONAU estime qu'il est difficile de faire venir des bailleurs sociaux dans un chef lieu de canton alors qu'il y a énormément de demandes dans les villes, comme à Strasbourg par exemple. Une opération de logements sociaux pourra éventuellement se réaliser après le transfert de la gendarmerie
- réunion Amicale des Maires : présentation des nouveaux responsables locaux du Conseil Général

**17.11.2008**

- réunion de la commission d'appel d'offres concernant l'ouverture des plis pour la maintenance de l'éclairage public
- rencontre avec Mme LEVACHER : problème du croisement de la rue de l'Abbé Fischer et de la piste cyclable de la rue de Seltz
- réunion entre la commission de la communauté de communes du Sultzerland et l'AGF concernant la halte garderie et le périscolaire : l'augmentation de l'activité permet de limiter le déficit à la charge de la communauté de communes

**18.11.2008**

- réunion avec l'ADT concernant un plan local de développement du tourisme. Au niveau de l'office du tourisme il y a une volonté de la part de l'ADT de favoriser le rapprochement des structures du Soultzerland et du Hattgau, ceci d'autant plus qu'un agent de l'office du tourisme du Hattgau est actuellement, en partie, pris en charge par le Conseil Général (dispositif normalement réservé aux agents de développement du tourisme).

M. Jean-Laurent rappelle que le territoire est trop petit pour 2 ou 3 postes de travail et qu'il serait opportun de rapprocher Hattgau et Soultzerland pour permettre aux instances chargées du tourisme de travailler ensemble

**19.11.2008**

- réunion sur la géothermie au GEIE avec les représentants de la Région, du Conseil Général, de la Chambre d'Agriculture et de la Coopérative de légumes de Hoerdts : une étude a été réalisée par PLANETE LEGUMES pour l'implantation de serres chauffées. Le projet est dans la phase « recherches d'investisseurs ». L'investissement pour l'implantation de serres est très coûteux : 1 M€ par hectare de terrain ; la surface concernée étant de 5 hectares.

M. Jean-Laurent VONAU confirme que la production maraîchère est très chère, surtout au niveau des investissements

- CA des Scènes du Nord : le relais culturel d'Obernai a démissionné et quitte le réseau
- rencontre avec MM. Alfred KREISS, Renaud SCHMITZ et Frédy WEBER concernant le fonctionnement de l'harmonie Concordia et de l'école municipale de musique ; Frédy WEBER n'ayant pas souhaité reprendre l'ensemble de ces activités, on s'oriente vers une solution qui verra Alfred KREISS prendre en main l'harmonie à partir du 1<sup>er</sup> janvier (cette proposition devra être avalisée par l'harmonie) et l'école municipale de musique à la rentrée prochaine ; Renaud SCHMITZ animant, comme actuellement, l'orchestre des jeunes de l'école de musique. Il faut essayer de reconstruire l'harmonie et donner une nouvelle impulsion à l'école municipale de musique
- réunion d'information du SCOTAN sur la réforme de l'urbanisme commercial : l'argument commercial ne sera plus pris en compte dans la décision d'autorisation d'ouverture d'un magasin

**20.11.2008**

- mouvement grève dans l'éducation nationale : 75 % des enseignants de l'école maternelle ont fait grève. La commune a mis en place l'accueil des élèves, imposé par l'Etat et les agents territoriaux des écoles maternelles ont été mobilisés
- rencontre avec le Pasteur KREBS concernant le problème de chauffage à l'église protestante de Soultz-sous-Forêts, en l'occurrence un dégagement trop important de CO ; des détecteurs vont être mis en place et la Société JUNG est missionné pour diagnostiquer le problème. On s'oriente vers le remplacement de la chaudière

**21.11.2008**

- réunion avec les responsables de la Région Alsace, de Réseau Ferré de France, de la SNCF, des Bureaux d'Etudes BEREST, du promoteur de l'hôtel-restaurant et de la commune pour le projet d'aménagement d'un parking provisoire dans le cadre d'un plan d'aménagement global et le projet d'implantation d'un hôtel restaurant. Décisions prises à l'issue de cette réunion : la commune met en chantier la modification du POS ; le promoteur de l'hôtel poursuit l'étude du projet pour une instruction en parallèle des demandes d'autorisation d'urbanisme et Réseau Ferré de France se rapproche du promoteur pour la cession du terrain (pour le moment la commune reste déterminée à acheter le terrain pour garder une possibilité d'aide à la réalisation de l'hôtel restaurant). Parallèlement la Région valide les besoins en stationnement et inscrit le projet dans son programme d'aménagement des gares (PAG). L'estimation faite par les Bureaux BEREST pour l'aménagement du parking est de 250 000 € ; l'aménagement d'un parking vélo sécurisé s'élevant à 1 500 €/place.

**22.11.2008**

- assemblées générales du Vélo Club Nord Alsace et de l'Association « Les Coureurs de la Saline »

**24.11.2008**

- réunion de la commission d'appel d'offres pour l'attribution de la maintenance de l'éclairage public
- réunion d'information du SYCOFOSE destinée aux bûcherons en présence de M. Denis LITT, conseiller en prévention de la caisse d'assurance accidents agricoles du Bas-Rhin, qui a rappelé les règles de sécurité en vigueur sur les chantiers forestiers, suite à l'accident survenu en forêt de Lobsann en date du 24 septembre 2008
- rencontre avec M. BISCHOFF qui s'occupe des pigeons sauvages

**25.11.2008**

- réunion du conseil d'administration du collège de l'Outre-Forêt : le collège accueille 716 élèves dont 580 demi-pensionnaires ; légère baisse des élèves accueillis en seconde ; l'aide aux devoirs est organisé le soir de 16 h 45 à 18 h 15 ; Madame ENSEL, principal du collège, remercie la Ville de Soultz-sous-Forêts pour le partenariat avec la médiathèque

**28.11.2008**

- rencontre entre la communauté de communes du Sultzerland et la Chambre de commerce et d'industrie pour lancer une étude sur le commerce et l'artisanat

**29.11.2008**

- soirée inaugurale des Tradi'Sons de Noël avec allumage de la 1<sup>ère</sup> bougie de l'Avent puis direction La Saline par le chemin de Noël, suivie par les chants de Noël par la chorale de l'école municipale de musique et la conférence sur les rites et coutumes de l'Avent par Gérard LESER. A l'occasion de cette soirée, M. Alfred SCHMITT a été honoré pour sa nomination au titre de maire honoraire

**01.12.2008**

- ouverture de la première fenêtre du calendrier de l'Avent avec distribution de friandises aux enfants
- réunion concernant la restriction d'eau au niveau des puits : pollution par rapport au forage de l'ancien puits de pétrole de Pechelbronn
- cérémonie de remise de médailles et distinctions au centre de secours de Bouxwiller organisée par le Groupement Nord du SDIS

**03.12.2008**

- élections prud'homales

**COMPLEXE SPORTIF ET ASSOCIATIF**

Le Maire a fait parvenir aux conseillers municipaux un document de travail concernant le projet de complexe sportif.

Pourquoi ce document de travail et l'urgence de ce dossier ?

Le Maire informe l'assemblée que le Président de la communauté de communauté du Sultzerland a réceptionné vendredi dernier un projet de contrat de territoire, de la part du Conseil Général du Bas-Rhin, sur lequel le projet de complexe sportif pour Soultz-sous-Forêts a été mis en suspens.

Le Maire rappelle que suite à l'adoption du plan pluriannuel par le conseil municipal, une discussion a été menée avec les responsables du Conseil Général. Suite à cet entretien, M. Olivier FAVRE, référent pour ces contrats de territoire, a renvoyé un document ajusté. Ce document incluait le complexe sportif, avec des travaux étalés sur plusieurs années.

La commune n'a, à aucun moment, été informée de la mise en suspens de ce projet. A la demande du Maire pour en connaître les raisons, le Conseil Général a évoqué un dossier

imprécis. Le Maire a donc, d'une part, invité M. Olivier FAVRE à visiter les équipements sportifs et associatifs de la commune pour se rendre compte de l'état des installations, et d'autre part reprécisé le contenu du projet à travers le dossier soumis à l'assemblée.

Le projet tel que présenté est estimé à 5 290 000 € HT : achat de terrains, équipement associatif et de loisirs, plateau multifonctions pour le handball, quilles, tennis (option courts de tennis couvert) et, à moyen terme une salle de tennis de table spécialisée. Il faudrait au moins inclure au contrat de territoire l'achat de terrains et les besoins prioritaires, soit une somme de 4 200 000 € HT.

Pour M. Christian KLIPFEL, le chiffrage pour le quillier n'est pas suffisant : selon lui on s'orienterait plutôt vers 1 M€.

Le Maire lui répond que la construction d'un quillier seul est plus cher que si on l'intègre dans un programme d'ensemble.

M. Paul BOISSARIE rappelle que cela fait longtemps qu'on attribue le sport à Betschdorf et la culture à Soultz-sous-Forêts.

Le Maire rappelle que la question de fond est que la population de Soultz-sous-Forêts puisse accéder à des équipements sportifs et culturels de qualité.

Pour M. Alfred SCHMITT, si effectivement les équipements sportifs sont attribués à Betschdorf, il est difficilement concevable que l'équipe de football de Soultz-sous-Forêts joue à Betschdorf. Il existe peut-être des associations qui peuvent mutualiser leurs activités, mais il faut voir lesquels et dans quelles conditions.

M. Jean-Laurent VONAU précise que cela ne veut pas dire que Soultz-sous-Forêts n'aura rien, mais qu'il faudrait inclure dans ce contrat de territoire les travaux qui seront effectivement réalisés dans les 3 ans à venir et commencer par l'achat de terrain. Il informe également que des négociations ont eu lieu entre le Conseil Général et les présidents des communautés de communes ; les négociations ne sont pas terminées et les maires seront également consultés. Il estime qu'il n'est pas assez informé et souhaite connaître l'implantation de ce complexe sportif. Le Maire répond que l'emplacement prévu se situe en face du Collège, rue de Seltz du côté gauche, avant la zone d'activités. Il est conscient que la première démarche à faire est l'achat de terrains, mais les travaux devront être lancés dans la foulée.

Mme Céline GEFFROY interpelle pour savoir qui financera la rénovation de la maison des associations.

M. Jean-Laurent VONAU estime que des associations peuvent mutualiser leurs équipements et invite le Maire à prendre contact avec les associations pour voir ce que l'on peut effectivement mutualiser.

Pour M. Alfred SCHMITT la mutualisation entre les communes est déjà difficile, alors pour les associations !!

### **3. AFFAIRES FINANCIERES**

#### **→ Personnel communal**

- **heures supplémentaires**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement des heures supplémentaires de dimanche et jours fériés et des heures de nuit, effectuées par les employés des services techniques lors des festivités du 11 novembre et des travaux de salage dans la nuit du 23 au 24 novembre 2008, à savoir :

- **heures de dimanche et jours fériés** : Roland DUC : 1 heure ; Jean-Yves JUNG : 1 heure

- **heures de nuit** : Christian BILLMANN : 2 heures ; Thomas GORGUS : 2 heures ; Jean-Yves JUNG : 2 heures ; Eric KREISS : 2 heures

### → Paiement de factures en investissement

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le paiement en investissement des factures suivantes :

- facture de la société UGAP / Nancy pour l'achat d'un tableau pivotant pour l'école municipale de musique d'un montant de 294.23 € HT, soit 351.90 € TTC. Le crédit est prévu sur article 2188 du budget
- facture de la société UGAP / Nancy pour l'achat d'une table rectangulaire pour la mairie d'un montant de 222.24 € HT, soit 265.80 € TTC. Le crédit est prévu sur article 2188 du budget

### → Subventions exceptionnelles

- **Pétanque club de Soultz-sous-Forêts**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été destinataire d'une lettre du Président du Pétanque Club de Soultz-sous-Forêts sollicitant l'aide la commune pour financer la location de 2 pistes de jeux au club de boules de Rastatt, vu que les membres du Pétanque club n'ont pas possibilité de s'entraîner durant la période hivernale. La location des 2 pistes s'élève à 400 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle de 400 € au Pétanque Club de Soultz-sous-Forêts pour la location de 2 pistes de jeux au club de boules de Rastatt. Le crédit est prévu sur article 6748 du budget.

- **Club de Quilles « La Boule d'Or » de Soultz-sous-Forêts**

Le Président du Club de Quilles « La Boule d'Or » de Soultz-sous-Forêts sollicite une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour l'année 2008. Cette demande est justifiée par l'augmentation de la location des pistes qui s'élève à 2 600 € pour 2008, et les frais liés au déplacement des jeunes se rendant aux championnats nationaux.

La lettre du Président de l'association étant parvenue au Maire la veille de la réunion du conseil municipal, le conseil municipal décide de reporter sa décision à la prochaine séance, afin de pouvoir préciser, au préalable, la politique de soutien de la Municipalité vis-à-vis du club de Quilles.

### → Subventions aux associations

Le maire rappelle que lors du vote des subventions aux associations, dans le cadre du budget primitif, le conseil municipal a voté des subventions aux associations sportives incluant une participation de 12 € par licence pour les jeunes. Le nombre de jeunes pris en compte pour le calcul de la subvention est estimé.

Pour permettre le paiement de cette subvention, les associations font parvenir la liste des jeunes licenciés. Certaines associations comptant plus de jeunes licenciés que prévu à l'origine, le Maire propose de leur attribuer un complément de subvention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'attribution d'une subvention complémentaire aux associations suivantes :

- Judo club : 96 € (78 jeunes licenciés au lieu de 70)
- Pétanque club : 12 € (6 jeunes licenciés au lieu de 5)
- Football club : 12 € (111 jeunes licenciés au lieu de 110)
- Handball club : 12 € (111 jeunes au lieu de 110).

Le crédit est prévu sur article 6574 du budget.

### → Décision modificative

Le conseil municipal, à l'unanimité vote un crédit de 100 € sur article 2762 en dépenses et en recettes.

Ce vote de crédit est nécessaire pour la prise en compte du transfert de droits à déduction de TVA pour suppression des lignes aériennes rue Meissacker.

### → Avenant bail à ferme

Le Maire informe le conseil municipal que la commune a signé un bail à ferme avec la EARL SCHAEFFER – 8, rue Principale à HOHWILLER le 27 novembre 2000. Ce bail concerne des terrains sis sur le ban de la commune de Soultz-sous-Forêts d'une contenance totale de 2ha 59a 85ca, dont 2ha 17a au lieudit « Kleiner Wald » et 42a 85ca au lieudit « Plan ». Ces derniers terrains ont été cédés par la Ville de Soultz-sous-Forêts à la communauté de communes du Soutzterland pour la réalisation de la zone d'activités intercommunale. De ce fait, la EARL SCHAEFFER n'ayant pas pu exploiter ces terrains en 2008, sollicite l'annulation du fermage pour 2008.

Pour régulariser la situation, le Maire propose au conseil municipal d'établir un avenant au contrat de bail ; la superficie exploitée à compter de 2008 ne s'élève plus qu'à 2ha 17a. Le prix du fermage est diminué dans les mêmes proportions. Toutes les autres clauses du contrat restent valables.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer un avenant au bail à ferme de la EARL SCHAEFFER, et décide l'annulation du fermage pour 2008 pour les terrains de 42a85ca cédés à la communauté de communes du Soutzterland pour la réalisation de la zone d'activités intercommunale.

### → Maintenance éclairage public

Le Maire communique au conseil municipal le résultat de la consultation pour la maintenance de l'éclairage public (maintenance préventive, dépannages, condamnation d'armoires). Les critères de choix retenus pour l'analyse des offres sont les suivants :

- délai d'urgence 2 : 30 %
- service après vente : 30 %
- prix : 40 €.

5 entreprises ont soumissionné. L'appel d'offres a donné les résultats suivants, pour un contrat d'une durée de 4 ans :

- EIE 39 781.13 € HT ; délai urgence 2 : 72 heures ; délai SAV : 12 mois
- CITEOS 42 937.98 € HT ; délai urgence 2 : 120 heures ; délai SAV : 12 mois
- LIGNEST 43 904.09 € HT ; délai urgence 2 : 96 heures ; délai SAV : 12 mois

- FRITZ 45 112.97 € HT ; délai urgence 2 : 96 heures ; délai SAV : 12 mois
- SOBECA 45 245.37 € HT ; délai urgence 2 : 120 heures ; délai SAV : 12 mois

L'entreprise EIE de Haguenau ayant fait la meilleure offre d'un montant de 39 781.13 € HT, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de la retenir et autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise. Le marché est conclu pour une durée de 4 ans.

### ➔ Lotissement « Les Roses » 3<sup>e</sup> tranche à Hohwiller

- lot n° 05 – Voirie définitive – Révision des prix

M. Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, rappelle au conseil municipal que le marché pour les travaux de voirie définitive du lotissement « Les Roses » 3<sup>e</sup> tranche a été attribué à l'entreprise EUROVIA de Haguenau par délibération du 7 juin 2004. Les travaux ont été réalisés en 2008. Une erreur a été faite lors de l'établissement de l'acte d'engagement, du fait de l'oubli de la clause de révision ; donc aucune révision des prix ne peut être appliquée. Suite aux renseignements pris auprès de la Sous-Préfecture et de la Trésorerie, une transaction à l'amiable est possible avec l'entreprise. La révision de prix s'élevant à 16 099.49 € HT, soit 19 254.99 € TTC, le Maire délégué propose un accord amiable avec l'entreprise proposant de lui attribuer le montant de 8 049.75 € HT (9 627.50 € TTC), représentant 50 % de la révision des prix.

Suite à cet exposé, le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette affaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition et autorise le Maire à signer l'accord à l'amiable avec l'entreprise EUROVIA.

## 4. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

- Le Maire rappelle que, par délibération du 5 novembre 2008, le conseil municipal avait donné son accord de principe pour la préemption de la propriété sise rue des Vignes, d'une contenance de 17,40 ares et appartenant à Madame Monique ANTOINE, au prix affiché dans les déclarations d'intention d'aliéner, soit 114 300 €, sous réserve de l'évaluation des services des Domaines. Il informe également qu'il a réceptionné l'évaluation du service des Domaines qui estime la valeur vénale de l'immeuble à 112 000 € (inchangée par rapport à la précédente estimation).  
Le notaire a été informé de la décision de préemption, et la délibération a été transmise au contrôle de légalité. Il reste à contacter l'établissement public foncier pour le financement.
- Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation du bien suivant :
  - immeuble non bâti cadastré section 6 n° (2)/4 lieudit « rue de Lobsann » d'une contenance de 195 m<sup>2</sup>.

## 5. DIVERS

### ➔ Etat de catastrophes naturelles

Le Maire informe le conseil municipal qu'un recours gracieux a été introduit auprès de Monsieur le Préfet du Bas-Rhin, suite au rejet d'état de catastrophe naturelle pour la commune de Soultz-sous-Forêts concernant les intempéries survenues dans la nuit du 29 au 30 mai 2008.



Une copie du dossier a également été transmise à Monsieur Frédéric REISS, député du Bas-Rhin, en lui demandant de soutenir la commune dans cette demande.

Si ce recours gracieux ne devait pas aboutir, il faudra ester en justice pour un recours contentieux auprès du tribunal administratif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à ester en justice au nom de la commune pour intenter un recours contentieux contre la décision de rejet de l'état de catastrophe naturelle concernant les intempéries survenues dans la nuit du 29 au 30 mai 2008.

### → Adhésion volontaire au Centre de Gestion

Le Maire informe le conseil municipal que le centre de gestion du Bas-Rhin a été sollicité par le syndicat mixte du Musée Lalique de Wingen-sur-Moder qui a présenté une demande d'affiliation volontaire au Centre de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Conformément à l'alinéa 4 de l'article 15 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts des collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés. Il demande au conseil municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à l'adhésion volontaire du syndicat mixte du Musée Lalique de Wingen-sur-Moder à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

### → Lettre de la CFTC pour la défense du repos dominical et des jours fériés

Le Maire donne lecture d'une lettre de la CFTC du Bas-Rhin pour la défense du repos dominical et des jours fériés, demandant à tous les hommes politiques, responsables d'associations, familles et à tous les citoyens à se mobiliser contre ce projet d'ouverture des magasins les dimanches.

### → Commission communale du PLU

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commission « Urbanisme » pour l'élaboration du PLU, composée exclusivement d'élus, a été créée par délibération du 1<sup>er</sup> septembre 2008. M. Paul BOISSARIE était absent lors de cette réunion, et souhaiterait faire partie de cette commission.

Le conseil municipal est favorable à cette demande.

### → Diverses informations

- invitation de tous les conseillers municipaux à l'inauguration de l'exposition avicole le samedi 6 décembre à 18 h 30 au foyer avicole de la maison des associations
- la médiathèque sera fermée au public du 23 au 27 décembre 2008.

### → Prochaines manifestations

- samedi 6, dimanche 7, samedi 13, dimanche 14, samedi 20 et dimanche 21 décembre : manifestations dans le cadre des Tradi'sons de Noël

- prochaine réunion du conseil municipal : **mercredi 7 janvier 2009**
- fête de Noël personnel / élus : vendredi 9 janvier 2009
- personnes méritantes : vendredi 16 janvier 2009
- fête des personnes âgées : dimanche 25 janvier 2009 à La Saline.